



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N°2016/333
Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2017**

Séance du jeudi 15 décembre 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 15 décembre 2016 à 20h, les membres composant le Conseil Municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du vendredi 9 décembre 2016 se sont réunis au nombre de vingt-huit, à l'Hôtel de ville, place du Général de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 28
Représentés : 7

* a quitté la séance à 20h09, n'a pris part personnellement au vote des points inscrits à l'ordre du jour. A donné pouvoir à Gil Melin

**a quitté la séance à 22h41 ; a pris part personnellement au vote jusqu'au point n°21 puis a donné pouvoir à José Queiros

***a quitté la séance à 22h41 ; a pris part personnellement au vote jusqu'au point n°21 puis a donné pouvoir à Monique Gendrier

**** a quitté la séance à 21h30. A pris part personnellement au vote jusqu'au point 7 de l'ordre du jour. A donné ensuite pouvoir à Ange Balzano

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Françoise Surrault, Gilles Melin, Adolé Ankrah Marcus M'boudou, Virginie Laborderie*, Denis Cerisy, Véronique Gauthier, Claudine Cordes, José Queiros, Catherine Boyer-Magnien, Touhami Mohammed, Monique Gendrier, Ange Balzano, Denise Poezevara, Michel Ligier, Serge Mercieca, Sylvie Deforges, Omar Abbazi**, Nesrin Sarigul***, Fanny Basseg****, Aurélie Monfils, Jean-Marc Bonvallet, Yves Liebmann, Nhu-Anh Desormeaux, Christian Mathieu, Laurent Stillen, Claude Stillen

Absents représentés: 7

Birahima Traore à Denis Cerisy, Jean-Charles Rouche à Claudine Cordes, Thierry Mandon à Stéphane Raffalli, Annabelle Van Oppenraaij à Catherine Boyer-Magnien, Jérémy Kawouk à Françoise Surrault, Maryse Casella à Yves Liebmann, Patricia Delcroix à Nhu-Anh Desormeaux

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du 15
décembre 2016
DÉLIBÉRATION
N°2016/333

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2312-1,

VU le document d'orientation budgétaire transmis au Conseil municipal,

VU l'avis de la commission des finances en date du 30 novembre 2016,

VU l'avis du Bureau municipal,

APRE DELIBERATION

PREND ACTE de la présentation des orientations budgétaires générales du budget 2017, telles que précisées en annexe à la présente délibération.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le : **22 DEC. 2016**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

